

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8–11 février 2010

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 13 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2010/13

25 janvier 2010

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des relations multilatérales et rapports avec les ONG M. P. Larsen tél.: 066513-2601

Chargée des relations extérieures: Mme S. Moussavi tél.: 066513-3521

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RÉSUMÉ

Le Corps commun d'inspection se compose de 11 inspecteurs dotés de larges pouvoirs d'investigation sur les questions se rapportant à l'efficacité des services et à la bonne utilisation des fonds par le système des Nations Unies. Chaque année, il associe tous les organismes des Nations Unies à la préparation de ses rapports, en leur demandant de formuler leurs observations et leurs contributions avant de publier les rapports sous leur forme finale.

À la demande du Conseil d'administration, le Secrétariat a élaboré le tableau (annexe I) qui récapitule les recommandations formulées par le Corps commun dans les rapports qu'il a publiés depuis la fin de la période couverte par la précédente note et jugées pertinentes pour les activités du PAM, ainsi que les réponses du PAM, en précisant les suites données à ces recommandations. L'annexe II présente l'état de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées. Dans le souci d'harmoniser la présentation des rapports et d'assurer la transparence, les tableaux figurant dans le présent document reprennent la structure et le contenu des réponses apportées par le PAM au Corps commun. Les annexes qui accompagnent la présente note précisent quelles recommandations nécessitent que l'organe délibérant leur donne suite, sous forme d'une décision du Conseil.

Deux rapports et deux notes établis par le Corps commun au cours de la période couverte par la présente note sont jugés pertinents pour les activités du PAM. L'un des deux rapports contient une recommandation qui appelle une décision de l'organe directeur.

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2010/13).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies, dont la mission consiste à conduire des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organisations des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organisations participantes sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies, les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM est une organisation participante en vertu de ses liens constitutionnels avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont par conséquent adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.
3. Dans sa résolution 60/258, en date du 15 juin 2006, l'Assemblée générale a prié le CCI de continuer à améliorer le dialogue avec les organisations participantes et de renforcer ainsi le suivi de l'application de ses recommandations. Elle a en outre prié le CCI d'indiquer dorénavant de façon plus détaillée dans ses rapports annuels l'impact de la pleine application de ses recommandations.
4. Dans sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil d'administration du PAM a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI ayant une pertinence pour ses activités, qui lui sont présentés chaque année:
 - i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI ayant une pertinence pour ses activités publiés depuis la présentation au Conseil du document antérieur;
 - ii) une liste de tous les rapports du CCI publiés depuis le dernier examen; et
 - iii) l'état de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.
5. Conformément à l'usage suivi par les autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année à la première session ordinaire du Conseil, pour examen, un compte rendu contenant les points énumérés ci-dessus, en précisant: a) quelles recommandations adressées au Directeur exécutif sont acceptables; et b) quelles recommandations nécessitent que l'organe délibérant leur donne suite sous forme d'une décision du Conseil.
6. Pour la présente session 2010 du Conseil, le Secrétariat a repris le tableau élaboré par le CCI dans le cadre de son dispositif de suivi des rapports établis pour rendre compte de l'application des recommandations du CCI et de l'impact produit.
7. Le CCI a publié deux rapports et deux notes depuis le dernier examen par le Conseil. Des exemplaires des rapports qui ont une pertinence pour le PAM sont à la disposition des représentants sur demande.

8. On trouvera à l'annexe I les recommandations figurant dans les rapports du CCI et les réponses du PAM, y compris les suites données aux recommandations. La liste du nouveau rapport et des deux notes du CCI reçus par le PAM à la date du 2 octobre 2009 figure ci-après:
 - i) “Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l’Afrique” (JIU/REP/2009/5)
 - ii) “Internships in the United Nations System” (JIU/NOTE/ 2009/2)
[Les stages dans le système des Nations Unies]
 - iii) “Corporate Sponsoring in the United Nations System” (JIU/NOTE/2009/1)
[Participation du secteur privé aux activités du système des Nations Unies]
9. Les rapports mentionnés ci-dessous ont été transmis à titre d’information, mais ils n'appellent aucune suite, et, pour certains d’entre eux, ils ne concernent pas les activités du PAM:
 - i) “Examen de la gestion et de l’administration de l’Organisation mondiale du tourisme (OMT)” (JIU/REP/2009/1)
 - ii) “Deuxième étude complémentaire de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme” (JIU/REP/2009/2)
 - iii) “Effectiveness of the International Telecommunication Union regional presence” (JIU/REP/2009/3)
[Efficacité de la présence régionale de l’Union internationale des télécommunications]
 - iv) “Évaluation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification” (JIU/REP/2009/4)
 - v) “La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies
Les centres de services délocalisés” (JIU/REP/2009/6)
10. On trouvera à l’annexe II le tableau récapitulatif de l’état de l’application des recommandations intéressant les activités du PAM formulées dans les rapports publiés par le CCI en 2006, 2007 et 2008 et précédemment approuvées ou acceptées.
11. Tous les rapports sont disponibles sur le site du Corps commun d’inspection en anglais, en français, en espagnol et en arabe à l’adresse suivante: <http://www.unjiu.org/>.

ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	1	L'Assemblée générale et les autres organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient inviter le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies à entreprendre un examen de leurs mandats respectifs relatifs à l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique, afin d'évaluer l'état d'avancement de leur exécution et d'évaluer les besoins en ressources, activités de contrôle et d'établissement de rapports, ainsi que de préciser la division du travail et des responsabilités à l'intérieur du système des Nations Unies et entre ses différents organes, bureaux et départements.	Organe délibérant	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le Bureau pour les solutions au problème de la faim et la Division des relations multilatérales et rapports avec les ONG collaborent à l'élaboration d'une approche commune, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin d'appuyer l'Union Africaine (UA) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	2	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient renforcer, à l'intérieur des cadres institutionnels existants, les communications et les échanges d'informations et de pratiques optimales entre les différentes organisations du système des Nations Unies s'agissant de leur appui à l' Union Africaine (UA) et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l' Afrique (NEPAD), afin de prévenir et de réduire au minimum les doubles emplois, chevauchements et mauvaises utilisations de ressources, ainsi que pour faciliter les synergies.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le Bureau pour les solutions au problème de la faim a été mis en place afin de contribuer à assurer la cohérence avec le NEPAD mis en place par l'UA. Une concertation approfondie a été engagée, et la programmation conjointe et la coopération sont mises en place.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	3	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que le comité directeur de haut niveau proposé pour superviser les activités du Mécanisme de coordination régionale, fournir des orientations et assurer le suivi des décisions et recommandations intéressant le Mécanisme de coordination régionale soit institué et pleinement opérationnel d'ici à 2010.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	7	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient charger des coordonnateurs chevronnés des relations avec le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale et les autres participants, notamment la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, afin de renforcer les communications et les échanges d'informations au sein du Mécanisme	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a créé un Bureau de liaison avec l'UA et la Commission économique pour l'Afrique, placé sous la direction du Représentant principal du PAM auprès des deux institutions, l'interlocuteur chargé des relations avec le Mécanisme de coordination régionale.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	10	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient faire étroitement participer les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique aux travaux et aux activités du Mécanisme de coordination régionale et de son système de groupes thématiques afin que les besoins et priorités des CER soient reflétés de manière cohérente dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM collabore étroitement avec les CER d'Afrique dans tous les domaines d'activité.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	11	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient encourager toutes les organisations du système des Nations Unies, s'il y a lieu et en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et les équipes de directeurs régionaux, à se faire accréditer par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux/sous-régionaux auprès des CER d'Afrique afin de faciliter les interactions, la coordination et la coopération entre le système des Nations Unies et les CER.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		Le PAM demandera son accréditation



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	12	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les gouvernements bénéficiaires africains participent toujours étroitement à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle des Plans-cadres des Nations Unies pour le développement (PNUAD), afin d'encourager l'appropriation et l'initiative nationales et de permettre à leurs organisations de traiter les besoins et priorités spécifiques des pays bénéficiaires, notamment de renforcer leurs capacités institutionnelles nationales.	Chef de secrétariat	Divers	Acceptée	En cours	En partie	La déclaration de Maputo, la déclaration finale de la Conférence de Kigali sur les réalisations et la voie à suivre et les état des lieux (Stocktaking reports) sur les pays pilotes publiés en 2008 sont unanimes à reconnaître que la démarche de l'initiative "Unis dans l'action" a permis de renforcer l'initiative et l'appropriation nationales. Cette avancée doit être étendue aux autres équipes de pays des Nations Unies chargées de la mise en place des PNUAD. Lorsqu'il en a la possibilité, le PAM élabore l'ensemble de ses programmes en étroite concertation avec les gouvernements, et il continue de se doter des moyens de le faire, conformément à la Déclaration de Paris et aux principes retenus dans le Programme d'action d'Accra.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	13	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient renforcer encore les capacités et les ressources des deux équipes de directeurs régionaux d'Afrique, et notamment, s'il y a lieu, en réaffectant des ressources, pour assurer leur fonctionnement efficace dans le contexte des processus de réforme approfondie en cours qui visent à renforcer la cohérence et la coordination à l'échelon national dans l'ensemble du système.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Le GNUM a accepté d'effectuer une évaluation des équipes de directeurs régionaux afin de recenser les lacunes dans les capacités des différentes équipes. Le Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU a entamé les travaux



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									nécessaires à cet effet début 2009 et un consultant s'est rendu en juillet auprès de l'équipe de directeurs régionaux pour l'Afrique orientale et australe. Toutefois, cette évaluation n'est pas encore terminée.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	14	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que les cycles de planification, de programmation et de budgétisation de leurs programmes de pays en Afrique au titre des (PNUAD) pour l'aide au développement respectif soient mieux alignés afin de permettre une programmation commune plus étendue et l'institution de cadres communs de contrôle et d'évaluation ainsi que de dispositions simplifiées en matière de présentation des rapports au niveau national.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Les PNUAD de la nouvelle génération et les PNUAD/programmes uniques des pays pilotes participant à l'initiative "Unis dans l'action" sont de plus en plus synchronisés avec les cycles nationaux de planification et de budgétisation. Un grand nombre d'autres équipes de pays des Nations Unies sont également en train de modifier le cycle actuel des PNUAD afin que le prochain cycle soit synchronisé avec les cycles nationaux de planification et de budgétisation
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	15	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les cycles de planification, de programmation et de budgétisation des programmes de pays en Afrique soient alignés sur ceux des programmes régionaux et sous-régionaux, afin de parvenir à une meilleure coordination et cohérence.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Sans objet	Non	Le Bureau régional de Johannesburg pour l'Afrique australe, orientale et centrale (OMJ) n'a actuellement aucun programme régional ou sous-régional en cours d'exécution. Nous prendrons cette recommandation en considération si nous mettons en place ultérieurement une



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									opération régionale ou sous-régionale. Toutefois, il convient de noter que tous les pays de la région/sous-région n'ont pas les mêmes cycles de planification et budgétisation. Les groupes thématiques des Nations Unies planifient de plus en plus leurs activités autour des priorités du NEPAD de l'UA, conjointement avec les divisions et départements respectifs de la Commission de l'UA.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	16	L'Assemblée générale et les autres organes délibérants d'organisations du système des Nations Unies devraient réaffirmer leur engagement en faveur de la gestion axée sur les résultats et demander aux chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies d'harmoniser leurs pratiques dans le domaine de la gestion axée sur les résultats pour parvenir à une approche commune de la gestion axée sur les résultats à l'échelon national en ce qui concerne l'exécution des (PNUAD) pour l'aide au développement en Afrique.	Organe délibérant	Divers	Acceptée	En cours	En partie	Les travaux préparatoires aux PNUAD et aux processus de programmation des pays menés conjointement comprennent des ateliers de formation à la gestion axée sur les résultats à l'intention des membres des équipes de pays des Nations Unies, de manière à assurer une convergence de vues sur les outils et les compétences nécessaires à la gestion axée sur les résultats. Toutefois, de nombreux PNUAD sont jugés imparfaits du point de vue de la gestion axée sur les résultats et du suivi et évaluation (S&E) en général, et un soutien renforcé visant à améliorer la capacité au sein des pays à cet égard



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									pourrait être utile aux équipes de pays. Il faudrait aussi que la matrice de résultats du PNUAD repose sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Le GNUD utilise dans ce domaine une terminologie calquée sur celle du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE).
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient prendre les mesures nécessaires pour offrir à des candidats qualifiés venant de pays non industrialisés la possibilité de faire un stage dans une organisation du système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours		Cette possibilité est à l'étude pour les ressortissants des pays arabes.
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient donner un caractère officiel aux programmes de stages et fournir les ressources nécessaires pour leur gestion et leur administration.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient donner aux nouveaux stagiaires des manuels d'information détaillés (questions administratives et vie quotidienne) bien avant leur entrée en fonctions.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient s'assurer que l'infrastructure nécessaire pour accueillir chaque stagiaire est en place dès le jour de leur arrivée.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée			
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient s'assurer qu'un programme d'orientation exhaustif est proposé aux stagiaires dès leur arrivée.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient s'assurer que les stagiaires procèdent à une évaluation du programme de stages à la fin de leur affectation et que des mesures sont prises ultérieurement pour analyser les enseignements tirés, valider les pratiques les meilleures et proposer des améliorations dans les domaines laissant à désirer.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée			
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient supprimer l'interruption de service obligatoire qui est actuellement prévue dans les divers contrats de stage, afin que les stagiaires puissent concourir sur un pied d'égalité pour les postes pour lesquels ils pourraient avoir les qualités requises.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude			Le PAM comprend les motifs de cette recommandation, mais il doit en examiner plus avant les incidences. Nous avons également noté que CCI n'écarte pas la possibilité que les stagiaires puissent ne plus être nécessairement étudiants lorsqu'ils font leur stage.
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient envisager de donner un ticket restaurant quotidien, un abonnement de transport et/ou une contribution aux frais d'assurance aux stagiaires qui ne sont pas parrainés ou à ceux qui ne viennent pas de la région.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude			Le PAM verse actuellement une allocation à tous les stagiaires, alors que, d'après le rapport, seuls ceux qui doivent déménager devraient être en partie soutenus financièrement par les Nations Unies. Le PAM réexaminera cette question.
2009/2	Les stages dans le système des Nations Unies	9	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient mettre en place un système efficace de suivi des coûts des programmes de stages en de ressources budgétaires et humaines et de technologies de l'information (TI) et imputer ces dépenses à un poste budgétaire spécifique.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			



ANNEXE I: NOUVEAUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, 2009

Rapport	Titre du rapport	No de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/1	Participation du secteur privé aux activités du système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient appliquer aussi les mesures de transparence financière aux fonctionnaires qui ont affaire avec le secteur privé, dans la perspective d'éventuels conflits d'intérêts.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a adopté les mesures relatives à la transparence financière préconisées par les Nations Unies et en a étendu l'application à d'autres catégories de personnel, notamment ceux qui sont responsables des achats, ont affaire avec le secteur privé ou s'occupent de la mobilisation des ressources, etc.
2009/1	Participation du secteur privé aux activités du système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient : a) établir avec le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination un programme de formation de base aux partenariats, afin de répondre aux besoins communs du personnel qui a affaire avec le secteur privé dans les différentes organisations du système ; à cet égard, les travaux effectués par l'École des cadres des Nations Unies et le Centre de perfectionnement professionnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mériteraient d'être pris en considération ; b) mettre en place au sein des organisations du système qui ne l'ont pas encore fait des programmes de formation "personnalisés" pertinents, spécifiques à chaque organisation et adaptés aux besoins et aux risques du personnel qui a plus spécialement affaire avec le secteur privé.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Dans le cadre des travaux sur les critères d'admissibilité des fournisseurs financés au titre de l'initiative relative aux modes de fonctionnement mis en place par le Comité de haut niveau sur la gestion, un rapport sera rédigé, et, dans la mesure du possible, des procédures et des directives seront établies pour préciser les critères en question.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	1	Les organes délibérants de chaque organisation du système des Nations Unies devraient créer un organe de contrôle externe indépendant composé de cinq à sept membres, tous élus par les États Membres pour représenter les intérêts collectifs des organes directeurs. Les membres devraient posséder une expérience préalable des domaines de contrôle. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils devraient être aidés par au moins un conseiller extérieur possédant des compétences reconnues dans les questions de contrôle qu'ils retiendront.	Organe délibérant	Renforcement des mécanismes de contrôle	Acceptée	En cours	Oui	À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a approuvé le nouveau mandat relatif au rôle, à la mission et à la composition du Comité d'audit, tel que le Commissaire aux comptes du PAM l'avait proposé. Il s'agissait notamment d'introduire la nomination conjointe des membres du Comité d'audit par la Directrice exécutive et le Conseil. Le Comité d'audit du PAM est désormais conforme aux règles de bonne gouvernance préconisées dans le cadre de la réforme des Nations Unies.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	5	Les organes délibérants devraient décider d'établir des limites pour les vérificateurs externes des comptes des organisations du système des Nations Unies et d'interdire aux personnes qui ont exercé des fonctions de vérificateur externe des comptes d'assumer des fonctions de responsabilité pendant une période de trois ans dans les organisations pour lesquelles ils ont exercé des responsabilités de contrôle.	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Le Conseil a approuvé le principe d'un mandat unique de six ans pour le Commissaire aux comptes du PAM. La Directrice exécutive a l'interdiction de recruter le Commissaire aux comptes sortant pendant trois ans.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat devraient examiner la structure actuelle du contrôle interne dans leur organisation respective et veiller à ce que: a) les fonctions d'audit, d'inspection, d'investigation et d'évaluation soient regroupées au sein d'une seule et même unité placée sous la direction du responsable du contrôle interne		Renforcement des mécanismes de contrôle et plus grand respect des règles	Acceptée	En cours	En partie	Comme indiqué l'an passé, au PAM, les fonctions d'audit, d'investigation et d'inspection sont regroupés au sein d'un même service sous l'appellation de Bureau de l'inspecteur général et Division des services de contrôle. Le Bureau de l'évaluation est indépendant, et il relève directement du Directeur exécutif.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			relevant directement du chef de secrétariat; b) toute fonction autre que les quatre fonctions de contrôle devrait s'exercer au sein d'un service du secrétariat autre que l'unité de contrôle interne.						
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	7	Les organes délibérants de chaque organisation du système des Nations Unies devraient charger leur chef de secrétariat respectif de: a) Examiner la capacité de l'organisation à mener des investigations et faire des propositions en vue de doter l'organisation d'une capacité d'investigation minimale; b) Veiller à ce que la capacité d'investigation minimale comprenne des investigateurs professionnels qualifiés et expérimentés qui ne seraient pas soumis à rotation au sein de cette organisation; c) Veiller à ce que l'unité d'investigation soit autorisée à entreprendre une investigation sans ingérence de la part de l'encadrement de l'organisation intéressée; d) Veiller à établir des procédures d'établissement de rapports indépendantes aux fins des investigations (voir la recommandation 11 ci-dessous).	Chef de secrétariat	Renforcement des mécanismes de contrôle et plus grand respect des règles	Acceptée	Appliquée	Oui	



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	8	Les organes délibérants de chaque organisation du système des Nations Unies devraient charger leur chef de secrétariat respectif de mettre en place des politiques et des procédures similaires à celles adoptées dernièrement par l'Organisation des Nations Unies pour protéger les personnes qui signalent des manquements contre les représailles, et de leur assurer une large diffusion.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM fait figure de pionnier au sein du système des Nations Unies puisqu'il a mis en place une politique et un ensemble de procédures concernant la protection des personnes signalant des cas d'irrégularité et créé un Bureau de la déontologie avec à sa tête un Directeur au niveau D1.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	9	Les organes délibérants de chaque organisation devraient décider que le budget proposé pour l'unité de contrôle interne devrait être établi par l'unité elle-même et soumis à l'organe de contrôle externe, accompagné des commentaires éventuels du chef de secrétariat, pour examen et transmission à l'organe directeur approprié.	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude	En cours	En partie	Le budget du Bureau de l'Inspecteur général et Division des services de contrôle est établi dans le cadre du budget biennal du PAM, de même que le budget du Bureau d'évaluation, lequel est présenté en annexe au Plan de gestion pour l'exercice biennal.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	10	En ce qui concerne la nomination du responsable du contrôle interne, les organes délibérants de chaque organisation devraient décider que: a) les candidats qualifiés seront identifiés sur la base d'une annonce de vacance de poste largement diffusée; b) les nominations feront l'objet de consultations et de l'approbation préalable de l'organe directeur; c) les cessations de service seront justifiées par une cause réelle et sérieuse et feront l'objet de l'examen et de l'approbation de l'organe directeur;	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	La circulaire de la Directrice exécutive (ED2009/02) diffusée le 28 avril 2009 définissent les clauses contractuelles de la nomination au poste d'Inspecteur général fixe notamment la durée du mandat à quatre ans, renouvelable une fois, toute possibilité d'emploi au sein du PAM étant par la suite exclue.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			d) le mandat, non renouvelable, sera d'une durée de cinq à sept ans, sans que le titulaire soit autorisé à compter sur un nouvel emploi au sein de la même organisation du système des Nations Unies à l'expiration de son mandat.						
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	11	<p>L'organe délibérant de chaque organisation devrait charger le chef de secrétariat de veiller au respect des normes minimales suivantes aux fins de la communication d'informations sur le contrôle interne:</p> <p>a) les rapports de contrôle interne doivent être soumis au chef de secrétariat;</p> <p>b) un compte rendu annuel succinct d'activité sur le contrôle interne doit être soumis en toute indépendance à l'organe de contrôle pour examen, les observations du chef de secrétariat étant soumises à part;</p> <p>c) des rapports individuels d'audit, d'inspection et d'évaluation internes doivent être soumis à l'organe de contrôle, à sa demande.</p> <p>d) des rapports individuels d'investigation doivent être soumis à l'organe de contrôle, à sa demande, compte dûment tenu de la nécessité de veiller à leur caractère confidentiel.</p>	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	12	<p>En ce qui concerne le suivi des recommandations de contrôle, les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de veiller à ce que:</p> <p>a) une base de données soit mise sur pied pour assurer le suivi de toutes</p>	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a constitué une base de données pour assurer le suivi de toutes les recommandations de contrôle et des recommandations en instance.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>les recommandations de contrôle et les recommandations en instance suivies en temps opportun.</p> <p>b) le compte rendu succinct d'activité sur le contrôle interne soumis chaque année à l'organe de contrôle contienne un résumé des recommandations qui n'ont pas encore été pleinement appliquées.</p>						
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	13	<p>Les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de veiller à ce qu'une évaluation indépendante de la qualité des services de contrôle interne fasse l'objet, au moins une fois tous les cinq ans, d'une évaluation indépendante, moyennant par exemple une évaluation par leurs pairs.</p>	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	Appliquée	Oui	Les services de contrôle interne ont fait l'objet d'un audit interne en 2006 et d'une enquête en 2008. Le prochain audit interne est prévu pour 2010/2011, et la prochaine enquête pour 2012/2013.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	14	<p>Les organes délibérants de chaque organisation devraient adopter les normes suivantes en matière de contrôle interne:</p> <p>a) Une unité de contrôle interne est justifiée dans le cas des organisations qui gèrent des ressources supérieures à 250 millions de dollars É.-U. par exercice biennal;</p> <p>b) La fonction de contrôle interne devrait être déléguée à toute autre organisation du système des Nations Unies qui a les moyens de l'assumer dans le cas des organisations qui gèrent des ressources inférieures à 250 millions de dollars É.-U. par exercice biennal.</p>	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM, qui gère un budget très largement supérieur au seuil de 250 millions de dollars É.-U. par exercice biennal, est doté d'une unité de contrôle interne.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinaire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	15	Les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de faire des propositions tendant à: a) créer un service de la déontologie doté d'un mandat clair qui devrait être diffusé par le site Web de l'Organisation et d'autres médias; b) créer un poste de fonctionnaire chargé de la déontologie au niveau D-1/P-5, selon le cas, au sein du cabinet du chef de secrétariat.	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	Appliquée	Trop tôt pour mesurer l'impact	Le PAM a pris plusieurs mesures pour mettre en place un environnement éthique. Le Bureau de la déontologie a été créé en janvier 2008 et un Directeur de classe D1 a été nommé. Le Bureau a remanié la politique de protection des personnes signalant des irrégularités. Des mesures d'extension de l'obligation de déclaration financière ont été adoptées en 2009. Des conseils sont dispensés au personnel du PAM à titre confidentiel et des moyens sont actuellement mis en place afin d'être en mesure d'assurer la formation aux questions de déontologie de l'ensemble du personnel. Le Bureau de la déontologie participe activement au Comité de déontologie des Nations Unies, groupe d'examen par les pairs présidé par le Directeur de la déontologie du Secrétariat des Nations Unies.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	16	Les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de faire des propositions tendant: a) à l'instauration de la déclaration confidentielle obligatoire de situation financière pour tous les titulaires d'un mandat électif et l'ensemble du personnel de niveau D-1 et au dessus, ainsi que pour les personnels visés au paragraphe 50. b) au dépôt chaque année de la déclaration de situation financière auprès du fonctionnaire/bureau chargé de la déontologie pour examen.	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Trop tôt pour mesurer l'impact.	Plus de 500 membres du personnel sont tenus de fournir une déclaration de situation financière. Les catégories concernées sont les responsables des achats et les personnes qui ont affaire avec le secteur privé ou s'occupent de mobiliser des ressources auprès des donateurs.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	17	Les organes délibérants de chaque organisation du système des Nations Unies devraient charger leur organe de contrôle respectif de créer un mécanisme efficace pour assurer la coordination et la coopération entre les organes de contrôle interne et externe à l'échelle du système.	Organe délibérant	Coordination et coopération accrues	Acceptée	Appliquée	Oui	
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège	1	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient rappeler à leurs représentants et leurs fonctionnaires leur obligation de respecter de façon exemplaire les lois, règlements, traditions et habitudes des pays hôtes.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Oui	
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège	2	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient: a) rappeler aux pays hôtes les obligations juridiques qui leur incombent en vertu des accords de siège et les avantages qu'ils tirent de la présence d'organisations du système des Nations Unies sur leurs territoires respectifs et le fait que l'application intégrale des accords de siège est aussi dans leur intérêt; et b) demander aux chefs de secrétariat de chaque organisation de rendre compte à intervalles appropriés de l'application des accords de siège.	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			L'application des obligations qui incombent aux pays hôtes en vertu des accords de siège ne présente actuellement pas de difficulté.
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège	3	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient négocier avec les pays hôtes et les encourager à accorder encore plus de facilités aux organisations pour l'acquisition ou la	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En partie		L'Accord de siège conclu par le PAM et approuvé par la loi de l'État italien n° 114 du 14 février 1994 pourvoit aux besoins de la présence du siège du PAM en Italie de manière adéquate et généreuse. Pour l'essentiel, les locaux sont mis à



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			rénovation de leurs locaux de siège, par exemple, en mettant des bâtiments gratuitement à leur disposition ou en leur accordant des prêts sans intérêt ou en partageant les coûts.						disposition à titre gratuit.
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège	5	<p>Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies ayant leur siège dans le même pays hôte devraient:</p> <p>a) envisager de créer une instance mixte officielle, analogue au Comité des relations avec le pays hôte de New York, pour renforcer les relations avec le pays hôte; et</p> <p>b) veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues dans leur budget ordinaire pour financer la création et le bon fonctionnement de cette instance.</p>	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude	-	-	Le Secrétariat est favorable à cette recommandation
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège	7	<p>Les chefs de secrétariat des du système des Nations Unies devraient:</p> <p>a) rappeler aux pays hôtes les obligations qui leur incombent en vertu des accords de siège de délivrer des visas gratuitement et rapidement aux fonctionnaires et aux représentants des organisations du système des Nations Unies;</p> <p>b) encourager les pays hôtes à établir un calendrier raisonnable pour le traitement des demandes de visa, en collaboration avec les organisations, afin d'éviter tout retard dans la délivrance des visas et tout refus de visa, en particulier dans le cas des représentants et fonctionnaires auxquels des visas ont été précédemment accordés; et</p>	Chef de secrétariat	Efficienc accrue	Acceptée	En cours	En partie	Une nette amélioration dans la délivrance de visas aux membres du personnel et aux consultants a été constatée. Quelques retards ont été enregistrés en raison de procédures mises en place par certaines ambassades italiennes, telles que la sous-traitance du processus de délivrance des visas à des sociétés privées. S'agissant des cartes d'identité, le ministère a mis en place une nouvelle procédure de demande en ligne qui a permis de réduire de moitié le délai nécessaire pour obtenir ce document. Des difficultés subsistent pour les membres du personnel dont la durée du contrat au Siège est inférieure à 11 mois.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			c) rendre compte aux organes délibérants des progrès accomplis à cet égard.						
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège	10	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient: a) allouer des ressources financières appropriées pour garantir un dispositif de sécurité adapté et réaliste dans tous les lieux d'affectation; et b) rappeler aux pays hôtes l'obligation qui leur incombe d'assurer dûment la sécurité des locaux et du personnel des organisations du système des Nations Unies.	Organe délibérant	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	1	L'organe délibérant de chaque fonds et programme des Nations Unies devrait créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer des propositions en vue d'établir un barème indicatif de contributions volontaires pour les ressources de base, qui s'inspire du modèle adopté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour examen et approbation par ce même organe.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude	En cours		Le Secrétariat a entrepris l'examen du cadre de financement avec les membres du Conseil. La question soulevée dans la recommandation 1 sera étudiée au cours de cet examen, qui devrait être achevé en 2010. Une consultation informelle sur le cadre de financement a eu lieu en janvier 2010.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat devraient mettre au point ou continuer de mettre au point des modalités de financement souples telles que des contributions thématiques et des fonds communs, pour examen et approbation par les organes délibérants.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM continue de plaider en faveur de contributions plus souples, plus prévisibles et plus réactives. Il a collaboré très étroitement avec le groupe de travail sur les Principes et bonnes pratiques d'action humanitaire, afin d'accroître la souplesse des dons accordés au PAM. Le PAM a contribué au plaidoyer du Secrétaire général en faveur d'une meilleure prévisibilité et d'une plus grande souplesse lors de la soixante-troisième Assemblée générale.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									<p>Quelques progrès ont déjà été réalisés en ce qui concerne la souplesse du financement: un plus grand nombre de donateurs ont fourni une aide non liée et confirmé qu'ils étaient prêts à verser des espèces en contrepartie des dons en nature d'autres donateurs pour couvrir les coûts associés et assurer le recouvrement total des coûts. Un plus grand nombre de donateurs ont décidé d'utiliser les mécanismes de préfinancement des dépenses à couvrir par des contributions prévues. Plusieurs accords pluriannuels ont été conclus, ce qui améliorera la prévisibilité et la planification des activités.</p> <p>Un document sur la mobilisation des ressources adaptée à un environnement en mutation de mobilisation des ressources dans un environnement en évolution sera soumis à la première session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration.</p>
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat devraient revoir les orientations et procédures qui régissent les relations de leurs organisations respectives avec les pays donateurs et les modifier, selon que de besoin, afin de veiller à ce que les contacts soient réguliers et francs.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	<p>Des consultations avec le Conseil ont lieu tout au long de l'année.</p> <p>À cet égard, le Secrétariat a saisi les membres du Conseil de l'examen du cadre de financement, et notamment des catégories d'activité en vigueur. La Division des relations avec les gouvernements donateurs échange avec les donateurs dans le cadre de consultations bilatérales annuelles.</p> <p>Le programme de travail constitue un outil de gouvernance que le PAM a pour ambition d'utiliser de manière plus stratégique.</p> <p>Un Comité chargé de l'allocation stratégique des ressources a été créé afin de privilégier les aspects stratégiques</p>



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									dans l'établissement des priorités d'utilisation des ressources.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	4	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs d'accélérer les travaux sur l'harmonisation des politiques de recouvrement des dépenses d'appui qui sont actuellement menés sous les auspices du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination (CCS).	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	En consultation avec le Conseil, le Secrétariat examine le cadre de financement, notamment les divers aspects intéressant le recouvrement des coûts. À sa deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a confirmé le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) de 7 pour cent déjà en vigueur.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	5	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs de veiller à ce que les accords négociés avec chacun des pays donateurs concernant les programmes de détachement d'experts associés/administrateurs auxiliaires prévoient des modalités de financement pour les candidats provenant de pays sous-représentés ou non représentés.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude	En cours	En partie	La question de la prise en charge financière de candidats provenant de pays en développement a été réexaminée à la septième réunion des services nationaux de recrutement et les organisations des Nations Unies participant au programme d'experts associés/administrateurs auxiliaires/administrateurs associés; les donateurs ont confirmé combien il était important de soutenir des candidats issus de pays en développement. Un donateur supplémentaire a proposé de financer un grand nombre de candidats provenant de pays en développement et l'on espère que d'autres bailleurs de fonds maintiendront et augmenteront leur appui. Le Programme des administrateurs auxiliaires permet aux donateurs de financer exclusivement les contrats d'administrateurs venant de leur pays (à l'exception des Pays-Bas, qui prennent également en charge des administrateurs auxiliaires de pays en développement). En 2008, le PAM accueillait 61 administrateurs auxiliaires venus de 14 pays (dont 5 pays sous-représentés).



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									Le PAM continue de collaborer sans relâche avec d'autres organisations des Nations Unies pour encourager les donateurs à continuer de financer des candidats provenant de pays en développement sous-représentés.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la stratégie de mobilisation des ressources élaborée pour leurs organisations respectives prévoie notamment de créer une entité centralisée de coordination et à ce que les rôles, responsabilités et pouvoirs délégués en matière de mobilisation de ressources soient clairement définis dans des instruments administratifs appropriés.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Oui	En partie	À la suite de l'adoption du Plan stratégique du PAM (2008–2013) en juin 2008, les actions de mobilisation des ressources du PAM ont été mises en conformité. Depuis la restructuration du PAM en juillet 2009, la Division des relations avec les donateurs dépend du Département des relations extérieures, qui est dirigé par un Directeur exécutif adjoint.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	1	Les organes délibérants des institutions des Nations Unies devraient reconnaître officiellement l'assurance maladie du personnel comme une composante à part entière du système commun. Ils devraient demander à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de procéder à des examens périodiques afin de faire des recommandations à l'Assemblée générale.	Organe délibérant	Efficience accrue	À l'étude			1) Le PAM participant au plan d'assurance-maladie commun pour les institutions ayant leur siège à Rome, il souscrit aux observations ci-après concernant la recommandation du CCI a) observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) extraites du document de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/62/541/Add.1): les organisations approuvent le principe selon lequel l'assurance-maladie du personnel devrait être une composante à part entière du système commun; toutefois, elles n'ont pas toutes exprimé l'avis que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) devrait procéder à des "examens périodiques" à cet égard. b) observations figurant dans le rapport du Comité financier de la FAO (CL 135/INF/7): la FAO fait partie du grand nombre d'organisations qui ne voient pas la nécessité d'examen périodiques des



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									<p>régimes d'assurance maladie du personnel par la CFPI, ni d'un organe consultatif supplémentaire.</p> <p>2) Le PAM participant au plan d'assurance-maladie pour le personnel recruté localement, l'examen de la recommandation du CCI par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est pris en considération (DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5(Partie II)); le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population accueillent avec intérêt la recommandation invitant la CFPI à procéder à des examens périodiques en vue de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.</p>
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	3	Les organes délibérants des institutions devraient demander aux chefs de secrétariat d'harmoniser les régimes d'assurance maladie existants, tout d'abord au niveau du lieu d'affectation et, à plus long terme, au sein du système commun en ce qui concerne l'étendue de la couverture, les cotisations et les prestations, et de leur fournir périodiquement des informations sur les questions liées à l'assurance maladie.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	<p>Acceptée en partie.</p> <p>Les organisations des Nations Unies qui ont leur siège à Rome participent à un plan d'assurance maladie commun géré par la FAO dans le cadre d'un contrat avec la société Van Breda. Les trois organisations se sont groupées pour proposer à l'ensemble du personnel national et international des sièges et du personnel international des bureaux extérieurs, y compris les retraités, la même assurance maladie et les mêmes prestations au titre du Plan général d'assurance médicale (BMIP). Dans le cadre du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale, les trois organisations débattent régulièrement de questions techniques concernant l'analyse de l'évolution annuelle des demandes de prise en charge, les études actuarielles, les aspects médicaux et juridiques, l'évaluation du rapport coûts/avantages et les besoins opérationnels. Le Comité</p>



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									<p>soumet à l'approbation du Directeur général de la FAO des recommandations concernant ces questions ainsi que la fixation du montant annuel des primes, l'utilisation des fonds de réserve et la révision des clauses contractuelles des appels d'offres pour l'adjudication des contrats d'assurance.</p> <p>Comme indiqué l'an dernier, l'harmonisation est pleinement assurée, au niveau du lieu d'affectation, pour les deux dispositifs d'assurance maladie après la cessation de service – avec la FAO et le FIDA pour le BMIP et, sur le terrain, avec le Plan d'assurance médicale du PNUD.</p> <p>Ce plan étant administré par le PNUD, le PAM s'en remet à ce dernier pour apporter une réponse sur cette question. Pour l'heure, le PAM n'a pas prévu de prendre part à l'harmonisation du régime d'assurance maladie après la cessation de service au niveau de l'ensemble des organisations des Nations Unies, mais il prend note de la recommandation formulée par le CCI.</p>
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	4	L'organe délibérant de chaque institution devrait demander au chef de secrétariat de faire procéder périodiquement à une étude actuarielle fondée sur une méthodologie uniforme à l'échelle du système pour déterminer l'étendue des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de faire apparaître ces charges dans les états financiers.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM conduit chaque année une étude actuarielle pour déterminer le montant des engagements relatifs aux prestations dues au personnel, notamment au titre du Plan d'assurance-maladie après la cessation de service. Les fonds pour prestations dues au personnel sont regroupés et investis dans des portefeuilles de placement à long terme administrés conformément à des instructions spécifiques. Le PAM a adopté en 2008 les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS); ce cadre comptable impose l'enregistrement et la publication de ce type d'engagements.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	5	<p>L'organe délibérant de chaque institution devrait:</p> <p>a) demander au chef de secrétariat de faire des propositions de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service;</p> <p>b) prévoir un financement suffisant pour couvrir les charges et créer une réserve à cet effet.</p>	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	En cours	Non	<p>a) Au 31 décembre 2008, les charges du PAM au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service étaient financées à hauteur de 50%. Depuis 2007, le PAM comptabilise toutes les charges au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, que leur financement intégral soit assuré ou non. Pour ce qui est du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011, les options de financement des charges relatives aux prestations assurées aux employés seront présentées au Conseil d'administration en 2010.</p> <p>b) Le PAM n'a pas constitué une réserve à cet effet. Toutefois, les charges relatives aux prestations assurées aux employés (qui comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service) qui ont été financées à ce jour ont été investies dans des placements détenus expressément à cette fin.</p>
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	2	<p>L'organe délibérant de chaque organisme des Nations Unies devrait demander à son chef de secrétariat de revoir la structure des effectifs de son organisation de façon à établir une structure hiérarchique équilibrée. Afin de rajeunir les effectifs, un plus grand nombre de postes de niveau débutant (P-2 et P-3) devraient être créés pour attirer des jeunes cadres. À cette fin, une coopération et une coordination appropriées devraient être assurées entre les divisions des ressources humaines et des finances et les divisions organiques.</p>	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	En cours	Oui	



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient revoir, en accord avec la CFPI et le réseau Ressources humaines du CCS, les normes relatives aux conditions de recrutement aux postes de la classe P-3 et des classes inférieures, en mettant davantage l'accent sur la formation, les compétences techniques et le potentiel professionnel.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	Oui	Afin de tenir compte des normes actuelles du système des Nations Unies en matière de qualifications, le PAM a mis à jour ses profils d'emploi types, qui feront désormais obligation d'être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire pour tous les profils d'administrateurs.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient: a) prendre des mesures particulières pour assurer l'arrivée de jeunes cadres grâce à des campagnes spéciales de recrutement; b) améliorer les perspectives d'organisation des carrières pour les jeunes cadres en renforçant la formation et le perfectionnement du personnel; c) affecter des ressources suffisantes aux activités de formation et de perfectionnement du personnel; et d) tenir dûment compte des conditions de travail et de vie des fonctionnaires en s'attachant tout particulièrement à la situation familiale des jeunes administrateurs.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	Au PAM, la plupart des recrutements continuent à s'effectuer à des postes de début de carrière. Outre le programme d'aide au développement professionnel déjà accessible à l'ensemble du personnel, le PAM a entrepris de mettre au point un programme de développement des compétences d'encadrement dont un volet s'adresse aux futurs dirigeants. En ce qui concerne le point d), le PAM a mis en place plusieurs mesures dans le but de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale: télétravail, horaires modulables, temps partiel, emploi du conjoint, congé de paternité, allègement du temps de travail pour allaitement ou déplacements et congés de repos et de récupération, congé spécial d'un maximum de 7 jours de travail sur une période de 12 mois pour faire face à une urgence familiale, congé spécial à plein traitement pour adoption; en outre, des congés spéciaux à plein traitement peuvent être accordés au cas par cas en fonction du motif invoqué, et il est possible de solliciter un congé sans solde d'une durée maximale de 12 mois, une prolongation étant éventuellement accordée dans certains cas exceptionnels.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/4	Structure par âge de ressources humaines des organismes des Nations Unies	5	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à la direction: a) de présenter régulièrement des rapports faisant état des prévisions concernant les départs à la retraite; b) d'établir des indicateurs de performance pour prévoir les besoins en matière de remplacement et d'en contrôler l'application; et c) de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transmission appropriée des connaissances et préserver la mémoire institutionnelle.	Organe délibérant	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Actuellement, le PAM possède des renseignements fiables sur le personnel recruté au plan international grâce à la deuxième version du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), qui permet d'effectuer des analyses de l'organisation et de la main d'œuvre.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient demander au secrétariat du CCS, par l'intermédiaire de son réseau Ressources humaines, d'évaluer l'état actuel de la planification des remplacements dans ces organisations et d'inscrire la question de la planification des remplacements à son ordre du jour pour qu'elle fasse l'objet d'un examen approfondi lors de ses sessions ordinaires, en vue d'élaborer, à l'aide des critères généraux indiqués dans le présent rapport, des principes directeurs et un modèle pour la planification des remplacements qui seraient adoptés par le système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM s'emploie à améliorer son processus de gestion des remplacements, notamment en recensant les caractéristiques et les outils sur lesquels reposent l'évaluation, la formation et la sélection des futurs dirigeants qui seront présentés au Comité directeur afin qu'il apporte des éléments d'information et donne son accord.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, en coordination avec le CCS et la CFPI, devraient revoir, en vue de les assouplir, les réglementations et les limites financières en vigueur en ce qui concerne l'emploi de retraités et soumettre une proposition appropriée à leur organe délibérant respectif.	Chef de secrétariat	Efficiencia accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM a mis en place des directives et des procédures pour gérer l'emploi des retraités des Nations Unies.
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient: a) enquêter sur les besoins de savoirs et connaissances de la clientèle (interne et extérieure) de leurs organisations respectives; b) dresser l'inventaire des connaissances existant sur place pour chaque organisation; c) déceler les écarts qui peuvent exister entre les connaissances dont la clientèle a besoin et celles qui sont disponibles dans chaque organisme, et tâcher de les combler; d) veiller à ce que chaque organisme élabore, ou révise, sa propre stratégie de gestion des connaissances en s'appuyant sur les actions indiquées ci-dessus et sur les directives qui auront été arrêtées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Efficiencia accrue	Acceptée	En cours	En cours d'évaluation	Le PAM évalue actuellement les besoins en matière de connaissances et d'information, et il mettra en œuvre les projets nécessaires pour combler les lacunes afin de faciliter le partage des connaissances. Le projet "One Truth" a pour objet d'étudier l'architecture de l'information et le projet "WFP Connect" qui vise à mettre en place une plateforme de partage des connaissances en 2010.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	3	L'Assemblée générale et les organes directeurs respectifs des organismes des Nations Unies devraient prendre les dispositions nécessaires à la mise en place dans chacun d'eux d'un service spécialement chargé de la gestion des connaissances. Ce service devrait être doté des ressources financières et humaines nécessaires selon la taille et les besoins spécifiques de l'organisme considéré.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	L'intégration de la gestion des connaissances dans la fonction TI permet au PAM d'avoir une vue d'ensemble de cet aspect.	La gestion des connaissances fait partie des attributions de la fonction TI du PAM.
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire des compétences en matière de partage des savoirs l'un des critères d'appréciation retenus dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	À l'étude			L'application de cette recommandation est en cours d'examen au sein du PAM.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient évaluer de manière exhaustive l'importance stratégique de leurs bureaux de liaison et leur fixer des priorités en termes d'impact attendu, en utilisant la gestion axée sur les résultats (GAR) pour la planification, la présentation de rapports et l'évaluation.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le système de gestion axée sur les résultats du PAM, qui repose sur les produits, est analogue à celui du PNUD. Le bureau de Genève du PAM utilise les modèles et les directives de la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle. Le rapport du CCI a fait observer que le bureau de Genève du PAM est l'un des rares services à appliquer la méthode de la gestion axée sur les résultats à la planification des activités.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	2	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies concernés devraient, sur la base de l'évaluation de leurs bureaux de liaison par les chefs de secrétariat respectifs, reconnaître le rôle stratégique de ces bureaux et assurer à ceux-ci des ressources de base financées par le budget ordinaire des organismes et à la mesure des priorités établies.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	Quatre postes du bureau de Genève sont financés sur le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) tandis que deux autres (un P-4 et un G-5) ne le sont pas. En 2010, cette situation sera réexaminée.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient veiller à l'équilibre voulu dans le classement et la structure des postes du personnel des bureaux de liaison, en tenant compte du fait que ces derniers doivent activement participer à l'examen de questions d'intérêt mutuel dans le cadre des instances internationales concernées, et en se fondant sur un inventaire des qualifications et des compétences.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le poste de directeur du bureau de Genève a été reclassé D-2. Les deux postes des services généraux ont été reclassés G-5 et G-6.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient réaliser une analyse coûts-avantages avant de procéder au détachement dans les bureaux de liaison de personnel supplémentaire en plus du noyau indispensable de personnel financé par des fonds destinés aux activités de base.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM procède à ce type d'évaluations.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient mettre en place un mécanisme de planification pour assurer la succession comme il	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			convient et sans délai des chefs de leurs bureaux de liaison. Les chefs des bureaux devraient être sélectionnés par voie de concours, selon un processus entièrement transparent et privilégiant les compétences en matière de gestion.						
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, dans un esprit de collaboration et de réciprocité, faire en sorte qu'à New York et Genève les possibilités d'apprentissage offertes à leur propre personnel soient étendues au personnel des bureaux de liaison présents dans ces deux villes, et encourager les fonctionnaires de leurs propres bureaux de liaison à mettre pleinement à profit les possibilités d'apprentissage offertes sur leur lieu d'affectation par les services de formation de l'ONU et d'autres organismes.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	Acceptée	Appliquée	Oui	À la suite de la recommandation du CCI, l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG) a revu sa politique en matière de formation. En 2009, le bureau du PAM à Genève a bénéficié d'une formation gratuite dans des locaux mis à disposition par l'Office des Nations Unies à Genève.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient veiller à ce que les informations pertinentes soient judicieusement et largement diffusées entre les bureaux de liaison et leurs organismes respectifs, de même que sur le plan interne au sein des bureaux proprement dits, en mettant à profit tous les moyens de communication pour optimiser les relations avec l'extérieur, comme téléconférences, visioconférences, réunions avec le personnel et séances d'information avant et après mission.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du CCI, le bureau du PAM à Genève fait figure d'exemple en matière de circulation de cheminement de l'information au sein du bureau. Le PAM utilise régulièrement la visioconférence et la téléconférence pour communiquer en interne et avec d'autres organismes à travers le monde.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient demander aux chefs des services de contrôle de veiller à ce que soient réalisés des audits et des évaluations appropriés des bureaux de liaison.	Chef de secrétariat	Renforcement des mécanismes de contrôle et plus grand respect des règles	Acceptée	En cours	En partie	Le bureau de Genève a fait l'objet d'un audit externe en mars 2007. Aucune évaluation n'a été entreprise.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	3	Pour renforcer l'efficacité du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) au niveau national, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	Non	À la réunion d'octobre 2009, il a été décidé de procéder à la deuxième évaluation indépendante du Programme commun des Nations Unies sur les activités VIH/sida (ONUSIDA); qui couvrira toutes les questions soulevées dans le rapport du CCI.
			<p>a) choisir judicieusement les coordonnateurs d'ONUSIDA dans le pays et les représentants des organismes, dans chaque pays d'accréditation, en tenant dûment compte de leurs qualifications sur le plan politique, culturel et diplomatique en même temps que des sensibilités culturelles et des langues locales des pays hôtes;</p> <p>b) établir un système de présentation de rapports harmonisé et/ou unifié pour les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>c) entreprendre des efforts concertés et délibérés pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes communs.</p>						Voir la réponse à la recommandation .



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destina-taire	Impact escompté	État d'accepta-tion	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	4	<p>Pour renforcer l'efficacité des "Trois Principes", les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient aider les États Membres touchés à:</p> <p>a) faire en sorte que les plans stratégiques nationaux des États Membres touchés soient révisés conformément à ces principes, chiffrés avec des plans de travail détaillés, et étendus aux populations marginalisées et vulnérables, ainsi qu'aux réfugiés, dans les cadres stratégiques nationaux;</p> <p>b) faire en sorte que les conseils nationaux de lutte contre le sida soient dûment établis, avec une composition limitée et des rôles et des responsabilités bien définis et clairs;</p> <p>c) faire en sorte que les mesures appropriées soient prises pour mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace, et fournir l'appui technique voulu.</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	5	<p>Pour faciliter la mise en œuvre de l'accès universel au traitement antirétroviral, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:</p> <p>a) affirmer résolument la nécessité de lancer des campagnes nationales volontaristes en faveur du dépistage volontaire du VIH/sida, et aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des programmes propres à encourager leurs citoyens à se soumettre volontairement à ces tests;</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>b) aider les États Membres touchés à harmoniser les procédures d'achat au niveau national et à créer des systèmes de gestion efficaces de l'approvisionnement;</p> <p>c) aider les États Membres touchés à faire en sorte que les programmes de traitement antirétroviral soient intégrés aux programmes de santé sexuelle et reproductive et aux services de traitement de la tuberculose et du paludisme.</p>						
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	6	<p>Pour faciliter la mise en œuvre de l'accès universel au traitement antirétroviral, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:</p> <p>a) aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des procédures destinées à promouvoir des stratégies de développement des ressources humaines à court et à long terme propres à améliorer les conditions de travail des personnels de santé actuels;</p> <p>b) apporter un appui technique au développement de programmes de formation des professionnels de santé;</p> <p>c) mener des programmes de sensibilisation destinés à dissuader les professionnels de santé d'émigrer vers d'autres pays.</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	7	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des procédures propres à résoudre le problème de la stigmatisation et de la	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			discrimination. Ils devraient aussi lancer des programmes de sensibilisation destinés à faire savoir que les personnes vivant avec le VIH jouissent des mêmes droits que les autres.						
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	8	Les chefs de secrétariat de l'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient encourager résolument et aider les États Membres touchés à prendre, en concertation avec leurs donateurs, les dispositions nécessaires pour remettre au premier plan les stratégies immédiates et à long terme propres à améliorer la prévention du VIH, parallèlement au développement rapide des programmes de traitement antirétroviral.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	9	Les chefs de secrétariat de l'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient encourager et aider les États Membres touchés à concevoir des mécanismes de financement innovants, aux niveaux national et international, pour assurer la pérennité à long terme des programmes de traitement antirétroviral.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	10	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient encourager et aider les États Membres touchés à : a) élaborer des règles et règlements relatifs à l'enregistrement et à la participation des organisations issues de la société civile pour les programmes relatifs au VIH/sida;	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Voir la réponse à la recommandation 3.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			b) se fonder sur l'actuel Code de bonne pratique des organisations non gouvernementales (ONG) pour mettre en place un code de conduite pour les partenaires issus de la société civile comportant des règles strictes visant à éviter les abus et/ou les utilisations inappropriées des fonds.						
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	4	Les chefs de secrétariat devraient, dans le cadre de la stratégie relative aux ressources humaines, veiller à se doter d'une politique et de principes clairs en matière de recours aux administrateurs auxiliaires.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Le Coordonnateur des administrateurs auxiliaires et le Chef du recrutement et des réaffectations réexamineront le document existant qui indique la marche à suivre.
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	5	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que les unités responsables du fonctionnement des programmes d'administrateurs auxiliaires disposent d'un mandat adéquat et de ressources suffisantes pour accomplir de manière systématique les tâches à long terme liées à ces programmes.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	À l'étude			Le financement provient de la part du programme d'administrateurs auxiliaires affectée aux CAI. Les postes de l'unité des administrateurs auxiliaires, qui sont également financés de cette manière, répondent de manière adéquate aux besoins du programme d'administrateurs auxiliaires.
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	8	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce qu'un suivi et des contrôles adéquats soient mis en place pour garantir la mise en oeuvre du programme d'administrateurs auxiliaires, y compris ses éléments relatifs à la supervision, la formation et l'apprentissage.	Chef de secrétariat	Renforcement des contrôles et de l'application du programme	À l'étude			L'Unité des administrateurs auxiliaires collabore avec la Division des relations avec les donateurs pour s'assurer que des mémorandums d'accord actualisés sont en place. Les donateurs sont tenus régulièrement informés des besoins opérationnels et financiers, et l'unité des administrateurs auxiliaires met à jour la liste de postes vacants. Les administrateurs auxiliaires reçoivent une note d'information et suivent un séminaire d'accueil lors de leur entrée en fonctions; ils bénéficient d'un encadrement et d'un appui tout au long de leur période d'affectation.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	9	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que les divers aspects relatifs à la supervision et à l'administration des programmes d'administrateurs auxiliaires soient soutenus et mis en oeuvre par les services de gestion des ressources humaines en tenant compte des recommandations convenues à ce sujet lors des réunions biennales des services de recrutement nationaux et des organisations du système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Conjointement avec le comité chargé des réaffectations et avec les coordonnateurs des effectifs, l'Unité des administrateurs auxiliaires prête son assistance et donne des conseils aux administrateurs auxiliaires qui sont intéressés par une carrière à long terme au PAM.
2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	1	Le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale pour examen par l'entremise du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE un arrangement clairement défini concernant la division du travail entre les organismes de développement, le PNUE et les accords multilatéraux de l'environnement (AME) compétence respectifs et les types d'activités de renforcement des capacités d'ordre normatif et opérationnel que doivent entreprendre les uns et les autres en matière de protection de l'environnement et de développement durable.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En attente	Non	Le PAM est prêt à participer aux efforts visant à mieux comprendre la répartition des tâches dans le domaine de l'environnement.
2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	7	Le Secrétaire général, agissant en qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, devrait encourager les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et les AME: a) à élaborer un cadre commun de planification à l'échelle du système pour la gestion et la coordination des activités relatives à l'environnement,	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En attente	Non	Le PAM contribue aux processus interinstitutionnels relatifs à l'environnement : 1) le Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS ; 2) l'Équipe spéciale du GNUD sur la viabilité environnementale ; 3) le Groupe de la gestion de l'environnement.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			en s'inspirant du cadre de gestion axée sur les résultats approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/257 et, à cet effet, b) à établir un document de planification indicative servant à la programmation conjointe de leurs activités dans le domaine de l'environnement.						
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	1	Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination devrait clarifier les définitions des termes employés dans l'exécution nationale (NEX) et communiquer cette clarification à tous les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies et autres partenaires de réalisation des programmes et projets NEX.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	3	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, en leur qualité de membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, devraient d'urgence harmoniser les directives relatives à l'exécution nationale (NEX) par l'entremise du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), afin que ces directives puissent être applicables à tous les partenaires de réalisation de la NEX, dans le cadre de la cohérence de l'ensemble du système et de l'initiative "Unis dans l'action".	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Partiellement appliquée		Le PAM y travaille dans le cadre du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	4	L'Assemblée générale et les organes délibérants des organismes correspondants devraient demander à nouveau aux donateurs de verser des contributions extrabudgétaires moins assorties de conditions, s'agissant en particulier de celles qui financent la NEX, en vue de réaliser les priorités des pays bénéficiaires et d'instaurer plus de souplesse, de prévisibilité et d'équilibre géographique dans les dépenses consacrées à la NEX.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude			
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	5	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient aider les gouvernements bénéficiaires à renforcer le développement de leurs capacités et l'évaluation des capacités, leur permettant ainsi de faire appel à la société civile, le cas échéant, en tant que partenaire de réalisation.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Oui	Oui	Le cinquième objectif stratégique du PAM: "Renforcer les capacités des pays de lutter contre la faim" recense cinq priorités à l'appui du développement des partenariats et du renforcement des capacités, de manière à réduire durablement la faim. Le PAM mène 60 pour cent de ses activités en collaboration avec ses partenaires d'exécution.
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	6	L'Assemblée générale, dans le cadre de l'examen triennal des activités opérationnelles auquel elle doit procéder à sa soixante-cinquième session, et les organes délibérants des organisations correspondantes devraient aider les gouvernements des pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, par une formation ciblée, en tant que de besoin, afin de leur permettre de s'aligner sur les normes internationales.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude			



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	8	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient accorder la priorité au renforcement des capacités d'évaluation nationales dans les pays bénéficiaires et instaurer un processus de suivi des rapports d'évaluation de l'exécution nationale pour s'assurer que suite est donnée aux constatations et recommandations figurant dans lesdits rapports.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	À l'étude			
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	9	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient soumettre à leurs organes délibérants des propositions visant à simplifier et harmoniser davantage les règles et procédures régissant l'exécution nationale, par l'entremise du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, afin d'assurer la cohérence entre lesdits organismes au niveau tant des sièges que du terrain.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En partie		Le PAM s'emploie à mettre en place dans les pays pilotes des programmes et des financements harmonisés.
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	11	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient partager et diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques recueillies en matière d'exécution nationale (NEX) de programmes et de projets à tous les organismes du système des Nations Unies dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, en particulier le Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue d'améliorer la mise en oeuvre et les pratiques de la NEX.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude			



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/5	Examen des services d'hébergement des technologies de l'information et de la communication (TIC)	1	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient coopérer avec le Comité de haut niveau sur la gestion pour définir une méthode cohérente de recensement des dépenses et coûts liés aux TIC afin de faciliter l'analyse coûts avantages de ces services.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Facilite l'harmonisation des services communs lorsque les services partagés "d' Unis dans l'action" sont exploités.	Dans le cadre du réseau de TIC du Comité de haut niveau sur la gestion, le PAM collabore à la définition de normes à l'échelle du système.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	2	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que le choix d'un service d'hébergement des TIC s'appuie toujours sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT).	Chef de secrétariat	Divers	Acceptée	Appliquée	Projets de TIC de plus grande envergure et alignés sur les pratiques commerciales.	Les études de viabilité des TIC du PAM comprennent déjà une analyse SWOT pour toutes les initiatives de TIC importantes.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	3	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui hébergent actuellement leurs propres applications de progiciel de gestion intégré (PGI) ou qui mettent en place un nouveau système de gestion des ressources devraient envisager des solutions d'hébergement externes, en particulier celles qui sont offertes par le Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies, pour tirer parti des économies d'échelle et pour assurer la sécurité de ces systèmes en les plaçant dans un endroit extérieur sûr.	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Le PGI du PAM est déjà hébergé par le CIC des Nations Unies, en conformité avec cette recommandation.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	4	Les chefs de secrétariat des organisations participant au CIC des Nations Unies devraient créer, dans leurs organisations respectives, un groupe de travail spécial dont les membres appartiendraient aux services informatiques et aux services administratifs, ou demander à leur structure de gestion informatique interne de formuler des suggestions concrètes et un plan d'action destinés à améliorer la coopération avec les services d'hébergement informatique du CIC des Nations Unies et leur utilisation.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Les services du centre de données du PAM sont déjà hébergés par le CIC des Nations Unies, en conformité avec cette recommandation.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	5	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient procéder à des achats communs des services d'hébergement des TIC; cela vaut notamment pour	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Les institutions ayant leur siège à Rome étudient les moyens de mettre davantage en commun leurs services de TIC.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	6	Les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de faire rapport à leur prochaine session sur l'application des recommandations contenues dans le présent rapport, en particulier de celles qui visent à définir une méthodologie commune pour les coûts et dépenses relatifs aux TIC et à explorer des solutions d'hébergement permettant de réaliser des économies d'échelle.	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Un rapport sur les grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome a été présenté pour examen à la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil. Les principaux domaines de collaboration entre la FAO, le FIDA et le PAM y sont décrits. Les services des TI font partie des questions administratives pour lesquelles une collaboration est envisagée.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	1	Le chef du secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que des politiques claires et les mécanismes correspondants soient adoptés pour la bonne gouvernance et la bonne administration du site Web de l'organisme.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats privés assure la gestion du site Web du PAM.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	2	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que la stratégie Web soit régulièrement actualisée, à ce que des liens soient établis entre elle et les autres stratégies opérationnelles de l'organisme et à ce qu'il soit tenu compte de celles-ci, et devrait faire régulièrement rapport à l'organe directeur sur les mesures prises.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En partie	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats privés assure la gestion du site Web du PAM, lequel est mis à jour régulièrement.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	3	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies doit veiller à ce que des politiques et directives soient en place pour, notamment, préciser les prescriptions et normes applicables aux aspects suivants: a) présentation et conception du site; b) contrôle éditorial et examen des contenus du site; c) accessibilité du Web.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats privés assure la gestion du site Web du PAM, lequel est mis à jour régulièrement.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	4	Pour que les contenus des sites Web soient utiles, actualisés et de haute qualité, les chefs de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devraient veiller à ce que soit utilisé un CMS offrant un appui complet pour les scripts latins, non latins et bidirectionnels et, dans toute la mesure possible, compatible avec les CMS utilisés par d'autres organismes. Lors du choix d'un CMS approprié, ils	Chef de secrétariat	Divers	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats privés assure la gestion du site Web du PAM. Le site public utilise un système de gestion de contenu libre (Drupal) avec un support multilingue.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			devraient sérieusement envisager d'adopter des normes communes pour l'échange d'informations et réfléchir aux avantages que procurerait un CMS unique pour tout le système des Nations Unies.						
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	5	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que des fonds suffisants et soutenus pour la dotation en effectifs et la formation soient alloués à la gestion des sites Web. Si un tel financement ne peut être assuré par un redéploiement ou d'autres moyens, il faudrait le signaler à l'organe directeur pour examen afin d'appliquer les recommandations formulées dans le présent rapport, qui ont des incidences financières, notamment celles qui concernent les CMS, la dotation en effectifs, la formation, la parité linguistique, l'adoption de normes communes pour l'échange d'informations, etc.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats privés assure la gestion du site Web du PAM, qui a mis en place une équipe spécialisée pour gérer le site Web, avec l'appui de l'unité chargée des TI.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	6	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient établir un comité spécial chargé de l'application du multilinguisme sur les sites Web de ces organismes. Les organes directeurs examineront le rapport que le comité spécial soumettra sur les mesures visant à atteindre la parité linguistique sur les sites Web et sur les incidences financières de ces mesures et prendront des dispositions appropriées.	Organe délibérant	Divers	Acceptée	En partie		En 2009, le site Web propose des pages dans les langues suivantes: Allemand, Arabe, Chinois, Coréen, Danois, Espagnol, Finlandais, Français, Islandais, Italien, Japonais, Néerlandais, Norvégien, Portugais, Slovaque, Suédois et Tchèque. La "parité linguistique" est pour l'instant irréalisable pour des raisons budgétaires.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient établir un mécanisme qui ferait rapport au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et auxquelles participeraient toutes les parties prenantes, à des fins de coordination, et définir des politiques, des normes et des directives communes sur les sites Web.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	Acceptée	En partie		Il existe entre les organismes des Nations Unies un réseau informel de praticiens qui réfléchissent à l'utilisation web au service du développement ("Web for development", W4D). Sous la houlette du Secrétariat du CCS, ces acteurs s'emploient à mettre en place un mécanisme de gouvernance qui servirait de plateforme pour l'adoption d'approches moins disparates en matière de technologies du Web. Les discussions relatives à cette question vont se poursuivre dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	8	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs des secrétariats de rendre compte à la session suivante sur l'application des recommandations figurant dans le présent rapport et soumises auxdits chefs, en particulier celles qui visent à modifier la gouvernance des sites Web, l'actualisation des stratégies et des politiques Web et l'application du multilinguisme.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude			
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	2	Afin d'améliorer l'efficacité des programmes d'ambassadeurs itinérants, les chefs de secrétariat devraient: a) en limiter le nombre; b) restreindre la désignation et le renouvellement à des personnalités de grande valeur dont la réputation n'est plus à faire, et qui soient très engagées et disponibles c) mettre un terme à l'usage qui consiste à nommer chaque année de nouveaux ambassadeurs;	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>d) avant de confirmer un ambassadeur pour un nouveau mandat de deux ans, évaluer le travail accompli et ses effets;</p> <p>e) limiter la durée totale du mandat à dix ans, les dérogations étant accordées au cas par cas en fonction du mérite et des besoins opérationnels.</p>						
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	3	<p>Afin de renforcer l'impact et l'efficacité de leur stratégie de communication et d'éviter les confusions au sein du public visé, les chefs de secrétariat devraient:</p> <p>a) à l'échelle du système, réserver l'usage exclusif du titre d'ambassadeur itinérant aux personnalités désignées au service de l'Organisation pour un mandat de deux ans; d'autres titres pourront être utilisés de manière exceptionnelle pour désigner des têtes couronnées et des personnalités chargées d'une mission ponctuelle;</p> <p>b) réserver l'usage exclusif des titres de "messenger de la paix" et "d'envoyé spécial" aux nominations du Secrétaire général et éviter l'usage de tout titre analogue afin d'en préserver le caractère exceptionnel.</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Certains Ambassadeurs du PAM ont déjà été désignés comme Ambassadeurs du PAM contre la faim. À la suite de la diffusion de la version révisée des "Directives pour la désignation des ambassadeurs de bonne volonté et des messagers de paix" (applicables dans l'ensemble du système) approuvée en septembre 2009 par le Département de l'information des Nations Unies, des délibérations portant sur l'utilisation du titre "Ambassadeur de bonne volonté du PAM contre la faim" sont en cours.
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	5	Les chefs de secrétariat devraient inciter les ambassadeurs itinérants à prendre en charge, chaque fois que possible, leurs frais de voyage et favoriser le recours à d'autres arrangements n'entraînant aucune dépense afin de réaliser chaque année des économies dont le montant pourrait s'avérer substantiel pour certaines organisations.	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Oui	



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	7	Afin de renforcer l'efficacité du programme d'ambassadeurs itinérants, les chefs de secrétariat devraient veiller à: a) la définition claire du rôle de ces personnalités dans le cadre de la stratégie de communication de l'Organisation; b) la définition d'un mandat, d'un programme d'activité et d'indicateurs de réussite conformes aux priorités du programme de l'Organisation et convenus avant la nomination ou le renouvellement des engagements, avec la participation des bureaux fonctionnels.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	8	Les chefs de secrétariat devraient: a) élaborer des systèmes de suivi et de transmission régulière d'informations en ce qui concerne l'impact des activités des ambassadeurs itinérants et des messagers de la paix; b) effectuer une évaluation périodique des programmes afin d'en améliorer l'efficacité.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Il a été convenu avec le Département de l'information des Nations Unies que chacun des fonds et programme des Nations Unies financé et administré séparément, ainsi que les institutions spécialisées, devrait présenter un rapport annuel détaillé sur les activités menées par chaque ambassadeur et sur leur impact.
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	9	Dans le but d'inciter les responsables des programmes à rendre compte de leurs activités et d'améliorer le rapport coût-efficacité, les chefs de secrétariat devraient: a) établir un lien entre le financement des programmes d'ambassadeurs itinérants et leurs effets mesurables en termes de retour sur investissement, en pourcentage des fonds directement ou indirectement générés par ces programmes;	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	En partie	Les effets de la recommandation visant à renforcer l'obligation redditionnelle et à améliorer le rapport coût-efficacité devraient être mesurés, en pourcentage des fonds générés. Certains projets pilotes ont été exécutés en collaboration avec le secteur privé et



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>b) encadrer les services à titre gratuit, tels que les partenariats avec le secteur privé n'entraînant aucun coût pour les organisations, en concertation avec les services juridiques concernés, par la signature de mémorandums d'accord;</p> <p>c) transférer l'administration des programmes, en tant que de besoin, à l'échelon des bureaux de pays ou des bureaux régionaux, tandis que le Siège jouerait un rôle de coordination, de conseil et de contrôle.</p>						<p>nous attendons avec intérêt d'évaluer ces projets et d'examiner les possibilités d'élargir ce domaine d'activité.</p> <p>Certains Ambassadeurs du PAM sont maintenant administrés au niveau local ou national tandis que le Siège conserve son rôle de coordination générale.</p>
2006/1 (Note)	Ambassadeurs itinérants	11	Les chefs de secrétariat des organisations qui poursuivent des buts et objectifs stratégiques communs devraient unir leurs forces pour organiser des activités conjointes à destination des ambassadeurs, afin de viser un public plus large et d'obtenir à moindre coût un impact plus fort.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a fait cause commune avec des organisations apparentées (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Messagers de la paix des Nations Unies, Organisation mondiale de la santé, FAO) pour mener des actions de sensibilisation et de collecte de fonds où se côtoyaient des ambassadeurs du PAM et de ces organisations.
2007/2 (Note)	Utilisation de la voix sur Protocole Internet (VoIP)	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient procéder à l'évaluation systématique de différentes technologies de communication vocale, notamment la VoIP, et élaborer un plan de déploiement comprenant une analyse de rentabilité, le montant des investissements nécessaires et les retours escomptés, une stratégie de gestion des risques et un plan d'urgence.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Le PAM utilise la voix sur Protocole Internet (VoIP) dans tous ses bureaux dotés d'une connectivité par satellite.	Réduction globale des coûts des appels téléphoniques de pays à pays et entre les pays et le Siège.	Le PAM met en œuvre un projet visant à étendre le réseau du PAM et l'utilisation de la voix sur Protocole Internet.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient charger le Conseil des services communs d'engager sans délai l'examen du cadre de gouvernance des services communs tel qu'il était prévu en vue de rationaliser ce cadre.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	L'Unité des services communs à Nairobi a entrepris de mettre en œuvre les recommandations du CCI.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient demander la création d'un groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications (TIC) au sein de l'équipe de direction des services communs; ce groupe serait chargé de formuler des propositions relatives à la mise en place de nouveaux services de TIC et d'analyser toute difficulté en ce qui concerne les services déjà en place.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le Comité de l'informatisation est déjà opérationnel. Il passe en revue les questions relatives à ces technologies ayant trait à l'équipe de direction des services communs et communique aux réunions de l'Équipe des mises à jour détaillées et régulières sur ces questions.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le Comité exécutif et le Conseil des services communs conviennent, d'ici à la fin de l'année 2008 au plus tard, d'un projet de mémorandum d'accord relatif aux services des locaux communs à Nairobi.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le projet de mémorandum d'accord est diffusé, mais n'a pas encore été approuvé. Les organismes n'étaient pas représentés aux réunions consacrées à l'examen de cette question. Lors de la réunion de l'équipe de direction des services communs, en octobre 2009, il a été décidé que la question serait soulevée au niveau des chefs de secrétariat, afin de désigner officiellement un représentant et de veiller à ce qu'ils participent à la réunion aux fins de l'examen et de l'approbation du mémorandum.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des Services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le suivi et l'évaluation (S&E) des services communs soit assuré par des sous-comités créés à cet effet rassemblant les utilisateurs de chaque service.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le Comité de S&E a été constitué et il est opérationnel.
2008/2 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient faciliter l'approbation et l'application des dispositions convenues au niveau local au sujet des services communs correspondant aux principes de base susmentionnés qui ont été arrêtés par le Comité de haut niveau sur la gestion.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			
2008/2 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies représentées sur les quatre lieux d'affectation pris en considération devraient faire en sorte que, d'ici à la fin de 2009, un système de contrôle de la qualité soit organisé et qu'un dispositif d'enquête sur la satisfaction des clients soit mis en place pour chaque service commun et complété par une évaluation menée de manière indépendante par rapport au prestataire de services.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			
2008/2 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	9	Les chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies représentées sur les quatre lieux d'affectation pris en considération devraient faire en sorte que, d'ici à la fin de 2010, le Comité de gouvernance commune fasse	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			rapport aux chefs des bureaux des représentants locaux des institutions des Nations Unies au sujet des mécanismes de contrôle de la qualité, ainsi que des résultats des évaluations et des mesures correctives en découlant.						
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	1	Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et le Secrétaire général des Nations Unies devraient procéder à un examen conjoint des arrangements en vigueur en ce qui concerne l'UNHAS, en vue de proposer un ensemble de principes et procédures gouvernant la portée et les modalités de déclenchement, de financement, de gestion et de cessation des opérations de l'UNHAS et de soumettre ces propositions au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), pour examen et décision, à sa session de fond de 2009.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	En cours	Le Comité de haut niveau sur la gestion a pris connaissance d'un exposé du PAM sur une note récente du CCI intitulée " Examen des services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)", laquelle contient plusieurs recommandations visant à confirmer le mandat et le statut du service commun. À sa dernière session, en octobre 2009, le Comité a invité l'UNHAS à engager une concertation au sujet des services aériens assurés dans le cadre du Comité permanent interorganisations et de rendre compte à nouveau au Comité ultérieurement.
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	5	Le Secrétaire général des Nations Unies devrait proposer à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, un projet d'accord type avec le pays hôte relatif à l'intervention de l'UNHAS, portant notamment sur les autorisations de vol et d'atterrissage.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Cette question doit être rattachée à la consultation prévue du Comité permanent interorganisations.
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	7	Le Directeur exécutif du PAM devrait établir et actualiser en temps réel un rapport financier consolidé présentant sous une forme normalisée d'écriture financière l'ensemble de la comptabilité du transport aérien et mentionnant notamment les chiffres relatifs au recouvrement des coûts ainsi que les appels à contribution et	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Oui	Des informations actualisées sur les opérations sont publiées chaque mois. Un plan financier relatif aux opérations de l'UNHAS prévues en 2010 est disponible.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			les contributions reçues ventilées par source de fonds, afin que le PAM soit mieux à même de s'adresser aux donateurs pour mobiliser des fonds non affectés dont les montants soient relativement constants.						
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	8	Le Secrétaire général de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) devrait, sur demande du Directeur exécutif du PAM, étudier des modalités, conformes aux procédures en usage à l'OACI, permettant de faire bénéficier les projets des compétences spécialisées de l'organisation en matière de rénovation des infrastructures locales de transport aérien, par exemple la réparation des pistes d'atterrissage ou la mise en place de moyens de contrôle aérien nationaux dans les régions où une opération de l'UNHAS est déployée, d'ici à la fin de 2010.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	À l'étude	En cours	En cours	Le Groupe consultatif technique aéronautique doit proposer des modalités pour traiter cette question.
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	9	Le Directeur exécutif du PAM, en concertation avec l'OACI et PNUD/le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), devrait charger les directeurs de pays de présenter à chaque pays hôte un plan à moyen et long terme relatif aux services aériens afin de l'aider à remettre en place et développer des compagnies aériennes locales sûres.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	À l'étude	En attente	Non	Voir ci-dessus, bien que le Groupe de la sécurité aérienne du PAM aide les autorités de l'aviation civile et les autres organisations locales et collabore avec elles. Cette activité devrait être coordonnée sous la direction du Groupe consultatif technique aéronautique.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	10	Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait adopter une politique de gestion des ressources humaines dans le secteur des transports aériens du PAM qui tienne compte des besoins spécifiques de ce secteur et présenter au Conseil d'administration un rapport à cet égard d'ici à la fin de 2010.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Appliquée	<p>L'examen des recrutements et promotions du personnel de la Sous-Division des services aériens du PAM est confié au Chef de cette sous-division, de manière à assurer la prise en considération de tous les aspects techniques aéronautiques.</p> <p>En 2007, le nombre de postes à durée déterminée au sein de la Sous-Division des services aériens du PAM a augmenté de manière substantielle afin d'appliquer les recommandations formulées par l'OACI et le CCI. En 2008, les restrictions budgétaires se sont traduites par une réduction du budget AAP de la Sous-Division des services aériens; de ce fait et compte tenu de la réduction naturelle des effectifs, l'encadrement reste insuffisant. Après examen de la structure d'encadrement des services aériens, le Chef de la Sous-Division des services aériens a formulé une proposition de dotation en personnel qui consiste à augmenter le nombre de postes à durée déterminée et à promouvoir au grade supérieur en raison de leur "ancienneté dans l'affectation" trois Chefs du transport aérien récemment mutés à des postes essentiels au Soudan, en République démocratique du Congo et en Afghanistan.</p>
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	11	S'appuyant sur un système de notification des résultats amélioré et sur les informations opérationnelles relatives à l'action de l'UNHAS recueillies sur le terrain, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait élaborer des critères de référence et des indicateurs de nature à permettre une élaboration des budgets et une gestion axée sur les résultats dans le secteur du	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Appliquée	<p>Chaque mois, la Sous-Division des services aériens communique aux groupes d'utilisateurs à la direction des informations concernant les indicateurs ci-dessous, dont elle assure le suivi au moyen d'un logiciel de gestion des vols mis au point en interne dont toutes les équipes chargées des opérations sur le terrain sont dotées.</p> <p>- passagers transportés (nombre, provenance, activité);</p>



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			transport aérien et à rendre la gestion de l'UNHAS plus transparente pour l'ensemble de ses utilisateurs.						<ul style="list-style-type: none"> - fret transporté; - taux d'occupation des appareils; - nombre d'heures de vol des appareils; - consommation de carburant des appareils; - nombre d'évacuations sanitaires ou pour raison de sécurité; et - coût de l'opération aérienne rapporté au budget. <p>Sur la base de ces indicateurs, des examens de la flotte d'appareils et du réseau sont entrepris à intervalles réguliers pour élaborer des mesures correctives.</p> <p>Un plan d'activité annuel est transmis aux organismes partenaires et aux donateurs, qui reçoivent également chaque mois un bilan de l'activité opérationnelle mentionnant notamment la situation financière de chaque opération.</p>
2008/3 (Note)	Examen de l'UNHAS	12	En concertation avec les responsables compétents de l'OACI, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait faire en sorte que l'examen de la sécurité aérienne et des opérations de transport aérien du PAM au regard des normes aéronautiques applicables au transport aérien des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires (normes AVSTADS) actuellement mené par des consultants de l'OACI devienne un audit officiel de la sécurité aérienne, et que les rapports d'audit soient transmis au Conseil d'administration par les responsables compétents de l'OACI à intervalles réguliers et dans les délais prévus.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En attente	Non	La version finale du rapport relatif à l'audit des services aériens du PAM effectué par l'OACI en 2005 n'a toujours pas été publiée. Toutefois, la Sous-Division des services aériens a appliqué toutes les recommandations formulées par les chargés d'audit de l'OACI dans le projet de rapport établi début 2007.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	1	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient : mettre en place les mécanismes d'information de gestion nécessaires pour recueillir les statistiques relatives aux consultants aux fins d'analyse et de suivi.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM a mis en place un PGI dans lequel sont enregistrées les informations relatives aux contrats de consultance aux fins d'analyse et de suivi; gardant à l'esprit les recommandations émises par le CCI, le PAM étudiera les possibilités de renforcer davantage les outils d'analyse des informations dans les prochaines versions du PGI
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	2	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: mettre en place des procédures pour enregistrer, suivre, contrôler et évaluer les effets des rapports des consultants.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			Le PAM prend note de cette recommandation en vue d'examiner les possibilités d'améliorer les outils qui existent déjà pour suivre les effets des rapports des consultants, selon les cadres actuels du budget et de la gestion axée sur les résultats, de l'évaluation des fournisseurs et des évaluations des programmes.
2008/4 (Note)	Consultants	3	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que des politiques et des procédures claires soient en place pour aider le personnel à déterminer dans quelles circonstances il faut faire appel aux services de consultants.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			Le PAM prend note de cette recommandation en vue d'incorporer éventuellement dans ses outils actuels les meilleures pratiques indiquées dans le rapport.
2008/4 (Note)	Consultants	4	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: mettre au point un mécanisme efficace de suivi et de communication d'informations pour les dispenses de mise en concurrence.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours		Le PAM a établi des règles à cet égard, et son PGI constitue un outil efficace de suivi et de communication d'informations pour les dispenses de mise en concurrence. Le PAM a également l'intention de mettre en place des rapports trimestriels concernant ces dispenses, à l'intention du Directeur exécutif adjoint et du Directeur de l'Administration générale.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinaire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Consultants	5	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: revoir les principes directeurs et les pratiques en matière de dispenses en vue de préciser et de rationaliser les dispenses de mise en concurrence et de leur donner un caractère vraiment exceptionnel.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il poursuivra l'examen de ses principes directeurs et pratiques en vue de donner à l'octroi d'une dispense de mise en concurrence un caractère vraiment exceptionnel.
2008/4 (Note)	Consultants	6	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: revoir les seuils de mise en concurrence en bonne et due forme en vue d'en adopter de nouveaux seuils si cela se justifie.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il poursuivra l'examen de ses principes directeurs et pratiques à l'égard des seuils déterminant le mode de passation des marchés à appliquer. L'examen le plus récent de ces seuils a eu lieu en 2009.
2008/4 (Note)	Consultants	10	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient revoir leurs principes directeurs et procédures concernant les techniques de passation des marchés de nature à optimiser l'emploi des ressources, en vue d'instituer des directives claires pour améliorer la mise en œuvre.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera à améliorer ses pratiques en matière de techniques de passation des marchés de nature à optimiser l'emploi des ressources, lesquelles ont été citées que les rapports précédents du CCI citent d'ailleurs en exemple, de même que les méthodes de sous-traitance fondées sur les résultats. Le PAM a déjà adopté une procédure d'appel d'offres de nature à optimiser l'emploi des ressources pour sélectionner ses fournisseurs.
2008/4 (Note)	Consultants	11	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer que des directives détaillées sont disponibles pour la rédaction des invitations à soumissionner et des documents contractuels.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM passera en revue les directives existantes et les améliorera si nécessaire.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Consultants	12	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer qu'il existe une base de données pour archiver les documents relatifs à la passation des marchés et les rapports des consultants.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il étudiera comment les outils d'archivage actuels peuvent être améliorés pour prendre en compte la recommandation du CCI.
2008/4 (Note)	Consultants	14	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer que des directives et des principes directeurs adéquats sont en place pour gérer les contrats de manière efficace.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera d'améliorer ses directives et principes directeurs relatifs à la gestion efficace des contrats en incorporant éventuellement les meilleures pratiques actuelles mentionnées dans le rapport du CCI.
2008/4 (Note)	Consultants	15	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer que le système de gestion de l'information comporte un module de gestion des contrats électroniques.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Le PAM prend note de cette recommandation et il étudiera la possibilité d'intégrer ce module de gestion des contrats dans les prochaines versions du PGI.
2008/4 (Note)	Consultants	16	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer qu'il existe des procédures et des directives adéquates pour évaluer les performances et qu'elles sont communiquées au personnel responsable.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il améliorera les modalités d'évaluation des performances des sous-traitants.
2008/4 (Note)	Consultants	18	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: créer une base de données sur les évaluations des performances des fournisseurs qui sera utilisée aux fins de la passation des marchés.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera de s'employer à améliorer ses pratiques dans ce domaine en consultation avec des collègues dans le cadre du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2006, 2007 et 2008)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Consultants	19	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à l'élaboration de principes de gestion des conflits d'intérêts et à leur intégration dans les conditions générales figurant dans les contrats.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation. Le PAM a adopté les conditions générales de l'Organisation des Nations Unies figurant dans les contrats, lesquelles comprennent des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.
2008/4 (Note)	Consultants	21	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient, en se fondant sur une analyse en bonne et due forme, envisager d'utiliser de manière sélective des contrats de longue durée relatifs à des services de consultants, en vue de gagner en efficacité et en efficience. Les unités administratives devraient avoir recours à l'analyse coûts-avantages pour déterminer dans quels cas utiliser des contrats de longue durée ou le processus type de passation des marchés dans chaque cas.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et poursuivra son analyse en bonne et due forme, en vue de continuer à développer de manière sélective le recours aux contrats de longue durée dans le domaine des services de consultants.



La structure du tableau est la suivante:

Colonne 1: cote du rapport ou de la note

Colonne 2: titre du rapport ou de la note

Colonne 3: numéro de la recommandation

Colonne 4: texte de la recommandation

Colonne 5: destinataire: indique si la recommandation est adressée à l'organe délibérant ou au chef de secrétariat.

Colonne 6: impact escompté. Comme les années précédentes, le CCI utilise les catégories d'impact suivantes: "Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue"; "Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue"; "Amélioration de la gestion grâce à un contrôle accru"; "Économies substantielles, ponctuelles ou régulières"; "Amélioration de la gestion grâce à un renforcement des mécanismes de contrôle et un plus grand respect des règles"; "Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales"; "Renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations participantes"; "Renforcement de l'obligation redditionnelle"; et "Divers".

Colonne 7: état d'acceptation. *Catégories:* "Acceptée", "Approuvée", "Non acceptée", "À l'étude", "Acceptée en partie", "Sans objet" et "Réponse attendue".

Colonne 8: état d'application. *Catégories:* "En attente", "En cours" et "Appliquée".

Colonne 9: impact produit. *Catégories:* "Oui", "En partie" et "Non".

Colonne 10: observations du PAM.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AVSTADS	Normes aéronautiques applicables au transport aérien des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires
BMIP	Plan général d'assurance maladie
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CAI	Coûts d'appui indirects
CCI	Corps commun d'inspection
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
DAM	Département de l'appui aux missions des Nations Unies
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
MCR	Mécanisme de consultation régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OEDE	Bureau de l'évaluation
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
OMJ	Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)
OMI	Division des technologies de l'information et des communications
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PACE	Évaluation professionnelle et renforcement des compétences
PAS	Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RER	Division des relations extérieures
TIC	technologies de l'information et des communications

TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UPU	Union postale universelle
VoIP	Voix sur Protocole Internet
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM